

OBJET :  
Subventions exceptionnelles.

Séance du 3 Juillet 1964

64083  
Le trois Juillet mil neuf cent soixante quatre, à 20 h 30  
le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni au lieu ordinaire de ses  
séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER,  
Maire, d'après convocations faites le 29 Juin 1964.

Etaient présents : M<sup>rs</sup>. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, MOUCHOT  
LANUSSE, GUILLAUD, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANVILLE, RBLX, NARTEAU, ETCHEBER,  
BOUCHET, BUJARD, GACHET.

Représentés : M. LANOUE par M. MATRAS  
M. BISCAYE par M. LANUSSE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exer-  
cice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé  
immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné  
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Des demandes de subventions exceptionnelles ont été présentées :

- 1°/ Par le " Ciné Club " de Royan qui, au nom de la Fédération Française  
des Ciné-Clubs a été amené à organiser un stage d'études cinématogra-  
phiques du 1er au 3 Mai 1964, lequel a été suivi par de nombreux  
animateurs du Sud-Ouest .
- 2°/ Par le " Garden-Tennis " à titre de participation aux frais d'organisa-  
tion de la rencontre de Tennis FRANCE-ALLEMAGNE, Féminin, qui aura  
lieu à ROYAN les 4 et 5 Juillet 1964 .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les requêtes des organismes précités ,

CONSIDERANT l'intérêt qu'elles présentent en raison du caractère  
particulièrement intéressant de ces deux manifestations pour ROYAN,

DECIDE ,

- 1°/ d'allouer une subvention exceptionnelle de 250 francs au " Ciné-Club "  
de Royan, à titre de participation aux frais occasionnés par le stage  
qu'il a organisé les 1er, 2 et 3 Mai dernier .
- 2°/ D'allouer une subvention exceptionnelle de 300 francs au " Garden Tennis "  
à titre de participation aux frais de la Rencontre de Tennis FRANCE-  
ALLEMAGNE féminin qui aura lieu les 4 et 5 Juillet 1964 .
- 3°/ d'allouer un prix de 1.000 francs à la Section Football du R.O.C.

à titre de récompense pour les brillants résultats obtenus par  
l'Equipe première et les équipes inférieures.

- que ces dépenses seront mandatées sur le Chapitre XXXI -" Dépenses  
Imprévues " du Budget de 1964 .

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que susdit.  
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre

Pr le Maire  
1<sup>er</sup> Adjoint Délégué,

  
M. MATRAS



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s/MER, le 9 JUIL 1964  
Le Sous-Préfet,

